

1733

No - 6195

Louis Pardouan & fut present Jean Baptiste LeDuc
 allit d'ont aff. michel en cette ville lequel est volontaire Engagé
 a s. pierre mallet Coacceptant par magd. Thuné sa femme a la
 presute pour aller au fort le pour Charles Chartray du ditroic
 d'atac vici de Dades en montans et en defendans amener les
 canots marchandises et pelleries dud. s. mallet auoir soiz du tout
 du mieux qui luy sera possible luy obis ou a ceux qui auroit
 la conduite de ses canots despuis fidelite. faire son profit
 entes son dommage les auerbit. Si vous a se s'annoyance.
 Et generall. faire tout ce qui luy sera commandé de dieu et
 honeste Esquit pourra faire a la Reserve que led. Engagé ne
 sera tenu aucunement de porter, Boaris, Boalots mais s'ulle
 reportes le fait et autres Menues de l'equipage Comarch
 fait a la charge que led. Engagé sera libre aud. lieu du ditroic
 Et outre pour le moyennant la somme de quatre vingt
 livres En marchandises pour s'engager le salaires qui luy sera
 payé en cette ville auant son depart Comarch
 fait le passé aud. montreal Et de dud. no. Les mil six
 cent trente trois Le Disputisme aoust apres auant midy
 Enpres de s. artus Laurent Guignard et Charles le mire
 temoins qui ont signés avec led. Thuné et led. Engagé
 adedeure ne s'avoit Escriu signés de l'Engagé lecture fait
 suivant l'ord. de s. H auquel lieu Il pourra s'engager a qui
 Bon luy sublera

M. J. D. Laine & Co
 Guignard
 P. L. Laine
 O. J. Laine

RECEIVED
 DU DISTRICT
 DE
 MONTREAL
 LE 10 SEPTEMBRE 1733

Engagement de Jean-Baptiste Le Vanié à Pierre Malet

18 août 1733

Notaire : Jean-Baptiste Adhémar (1714-1754), Montréal

- 1) Par devant _____ fut present Jean Baptiste Le Vanié
- 2) Dem^{nt} (demeurant) a St Michel En cette Ville Lequel Sest volontaire Engagé
- 3) a Sr pierre mallet Ce acceptant par dame thessié sa femme a Ce
- 4) presente pour aller au fort le pont Chartrain de Détroit
- 5) du lac Erié et Daider En montant et amener les
- 6) canots marchandises en pelteries du Sr P. mallet avoir soin de tout
- 7) du mieux qui luy sera possible luy obeir ou a ceux qui auront
- 8) la conduite de leur canot _____ faire son proffit
- 9) Eviter ___ Dommage L'en avertir sil vient a sa connaissance
- 10) En generale faire tout ce qui luy sera commandé de _____ Et
- 11) honeste Et quil pourra faire a la _____ que Ledit Engagé ne
- 12) sera tenue aucunement de porter ny Baril ny Balots mais _____
- 13) (1 mot barré) Le Canot Et autres _____ de Lequipage Ce marché
- 14) fait a la charge que Ledit Engagé sera libre au dit Lieu de Détroit[¶]
- [¶] En marge : auquel lieu il pourra s'engager a qui Bon luy semblera
- 15) Et autre pour ce Et moyennant la somme de quatre vingts
- 16) Livres En marchandises pour ses gages Et salaires qui luy seront
- 17) payé En Cette ville avant son depart _____
- 18) fait Et passé au dit Montreal Etude du dit no^{re} **(notaire) Lan mil Sept**
- 19) Cent trente trois Le Dix huitieme aoust avant midy
- 20) En presence de Sieur artur Laurent Guignard Et Charles Lemire
- 21) temoins qui ont signés avec La dite _____ et notaire. Ledit Engagé
- 22) a Declare ne Scavoir Ecrire ny Signer de Ce En qui Lecture faite
- 23) suivant l'ordre.

Macgdelaïne _____

Guignard _____
Ch. Lemire

___ Adhemar ___